

« Mon Olivier ! Comme je suis contente ! Je suis si fière de toi. J'ai toujours su que tu allais réussir, rien qu'en voyant comment tout petit, tu empilais tes cubes. » Ah ! Mémé Jeanine, Olivier Beau en avait les yeux humides devant l'entrée de la Société Trans-action, cabinet international de conseil en investissement.

Oui, Mémé Jeanine pouvait être fière. A vingt-neuf ans, trois semaines auparavant, Olivier Beau avait été recruté comme chef du pôle Europe au service juridique, avec de belles perspectives de carrière. Et c'était Trans-action qui était venue vers lui alors qu'il occupait son premier poste. Le soleil brillait, et pas seulement dans le ciel. Ce matin-là, il devait faire connaissance de la numéro deux de la société, Victoire Lancient, en déplacement professionnel au Royaume-Uni (préparation du post-Brexit) lors de son recrutement. L'assistant avait annoncé Olivier Beau et Victoire Lancient arrivait maintenant vers lui, sourire affiché et main tendue. L'entretien avait été professionnel et cordial, puis Olivier avait rejoint son bureau et s'était plongé dans un dossier d'optimisation fiscale. Il avait écarté la sensation que peut-être quelque chose lui avait échappé dans la conversation avec Victoire Lancient, il fallait rester rationnel, la sensation n'est pas un fait.

A son arrivée le lendemain matin, il a trouvé sur son bureau une note manuscrite signée de Madame Lancient :

« Monsieur, cher Olivier,

Je vous invite à faire un point sur votre intégration au sein de notre équipe. Merci de vous présenter dans mon bureau vendredi après 18 heures.

*Cordialement,
Victoire Lancient ».*

Olivier Beau s'est donc présenté au bureau de Victoire Lancient. Elle l'a remercié en ces termes :

« Merci d'être venu, Olivier. Je voulais vous remercier de votre investissement, le retour de vos collègues et de nos clients est très favorable. On me dit que vous êtes sympathique et très serviable. On me dit également que vous êtes assez autonome pour travailler de manière individuelle s'il le faut, puisque certains de nos interventions se doivent d'être discrètes. Inutile d'éveiller l'attention de Bercy, comme vous le savez. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous.

Je ne vous cache pas, poursuivait Madame Lancient, que j'ai souhaité vous voir en aparté pour vous proposer un rendez-vous en dehors du bureau. Cela n'a rien à voir avec notre relation professionnelle. Qu'en pensez-vous, Olivier ? Lors de l'entretien d'embauche, vous avez parlé de votre engagement bénévole au profit d'une association de protection des animaux. J'y suis très sensible, j'ai deux chiens chez moi, vous savez, ce sont mes meilleurs compagnons depuis mon divorce il y a deux ans. Je vous les montrerai un jour, si vous voulez, ils sont adorables. Souvenez-vous comme vous

rendez-vous. Evoquant un agenda « surchargé », elle a invité Monsieur Beau à demander des explications par correspondance.

Choqué par l'attitude de son employeur, Monsieur Beau a décidé d'anticiper la rupture du contrat et ne s'est pas présenté au travail le lendemain. Une semaine plus tard, il a reçu un courrier de son employeur :

« *Monsieur Beau,*

En quittant votre poste à partir du mardi 30 janvier 2018, vous avez décidé de rompre le contrat de travail de manière anticipée et unilatérale, en violation des dispositions du code du travail (art. L. 1221-26).

Concernant les motifs de votre licenciement, préalablement décidé par l'employeur, veuillez trouver ci-dessous un extrait de votre fiche individuelle en date 25 janvier 2018. Je vous rappelle qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'oblige l'employeur à motiver la rupture d'une période d'essai.

*Cordialement,
Jérôme Carré DRH Trans-action*

Dossier n° XT Y54.67.97. Fiche individuelle BEAU Olivier.

Date d'intégration : 1er décembre 2017

Auteur de la saisie : LANCIENT, Victoire (c.NO 5468)

Date de la saisie : 25.01.2018, 14:38.23 CET

Objet : Evaluation périodique Beau Olivier

Décembre 2017. Débuts prometteurs. Enthousiaste. Bon relationnel. Détérioration observée à partir de janvier. Plaintes des collègues. Adrien JALOUX estime qu'il est trop lent au travail. Corroboré par Emilie BIENVEILLANT. Renouvellement du contrat à discuter.»

EPILOGUE. Suite au licenciement d'Olivier Beau, des bruits commencent à courir dans les couloirs de Trans-action. M. Beau décide de déposer plainte contre Madame Lancient. Quelques semaines plus tard, un journal national publie, à la page 16, une colonne intitulée « *Ex-escort-boy harcelé et licencié par Trans-action* », citant une « *source anonyme proche de la victime* ». Madame Lancient est licenciée sur-le-champ. La Société Trans-action se constitue partie civile au procès pénal pour demander la réparation du préjudice causé par son ancienne employée (www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000036051432&fastReqId=221545225&fastPos=1).

Parties :

Ministère public

Accusée : V. Lancient, accusée de harcèlement sexuel (art. 222-33 II du code pénal)

Partie civile n° 1 : O. Beau

Partie civile n° 2 : Société Trans-action